

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 janvier 2018	N° 2018-21

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 11h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 janvier 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des espaces verts	<i>N° 2018-21</i>

Talence - Aménagement du parc Curvale - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole cherche à préserver et valoriser les espaces naturels et la biodiversité, notamment dans le tissu urbain.

La ville de Talence s'est engagée, par délibération du 6 juillet 2017, à réaliser des travaux d'aménagement du parc Curvale pour en faire un lieu de vie, de cohésion sociale et de sensibilisation à la biodiversité.

1 - Les objectifs du projet

L'opération consistera à mettre en place du mobilier urbain, à réaliser des plantations d'arbres, à créer des aires de jeux et à procéder à la réfection du pigeonnier afin d'y installer des ruches à des fins pédagogiques.

Cet aménagement fait partie d'un ensemble de parcs et jardins mis à la disposition du public. Il favorise l'aspect naturel du site avec les grands chênes qui seront conservés et la plantation d'arbres et de végétaux indigènes. La plantation d'arbres supplémentaires apportera de l'ombrage notamment pour les enfants accompagnés par les assistantes maternelles, nombreuses dans le quartier.

2 – Les publics intéressés par le projet

L'aménagement du parc pourra profiter aux habitants et aux scolaires du quartier. Les assistantes maternelles, nombreuses dans le secteur, pourront également investir le parc. Il va créer et conforter un espace vert de respiration où la biodiversité sera mise en valeur. Le rucher installé dans le pigeonnier sera géré par l'association « L'abeille talençaise ».

3 – La démarche participative du projet du parc de Curvale

Plusieurs séances de travail avec des commissions comprenant des élus, des techniciens et des riverains ont permis d'établir un plan qui a été validé par le conseil communal (de quartier) dans un premier temps, puis par la ville ensuite.

4 – Budget prévisionnel

La ville de Talence sollicite Bordeaux Métropole à hauteur de 20 000 €, dans le cadre des contrats de co-développement (fiche action n°C035220047).

Le budget prévisionnel est le suivant :

BUDGET PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX (€)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Mobilier urbain	7 000		
Aire de jeux	5 000	Bordeaux Métropole (50 %)	20 000 €
Fourniture et mise en place des arbres	5 000		
Mise en place arrosage des parcelles et des arbres	2 000	ville de Talence (50%)	20 000 €
Création d'une station pour ruches	5 000		
Réfection toiture du pigeon-nier	16 000		
Total dépenses	40 000 €	Total recettes	40 000 €

Cette demande de fonds de concours est conforme aux principes du dispositif d'aide financière des Projets Nature adopté en Conseil de communauté par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 :

Cette opération est inscrite au contrat de co-développement 2015-2017 et répond aux critères d'éligibilité, à savoir :

- intérêt métropolitain : projet nature (valorisation de la nature en ville),
- ouverture ou service rendu au public : habitants, associations, lien social et générationnel, dimension pédagogique du projet,
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : végétalisation, expérimentation de cultures citadines,
- innovation et expérimentation : co-construction du projet avec les habitants, rucher pédagogique.

Ainsi, la participation de Bordeaux Métropole s'effectuera sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 20 000 € et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 et l'article L5215-26 applicable aux Métropoles en vertu de l'article L5217-7 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE la politique nature est pour Bordeaux Métropole une politique stratégique lui permettant de préserver et de valoriser la nature et la biodiversité, ainsi que de reconquérir la nature en ville.

DÉCIDE

Article 1 : un fonds de concours d'un montant de 20 000 € est attribué à la ville de Talence pour l'année 2017 au titre de l'opération « un espace vert à 10 minutes, aménagement du parc Curvale – aménagement d'un espace de respiration urbaine verte ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : Chapitre : 204 - Article : 2041412 - fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 FÉVRIER 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
PUBLIÉ LE : 28 FÉVRIER 2018	